



Commune de Pleuven

Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols



i *Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques.*

La France s'est donc fixée, dans le cadre de [la loi n ° 2021-1104 du 22 août 2021](#) dite « Climat et résilience » complétée par [la loi n ° 2023-630 du 20 juillet 2023](#), l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

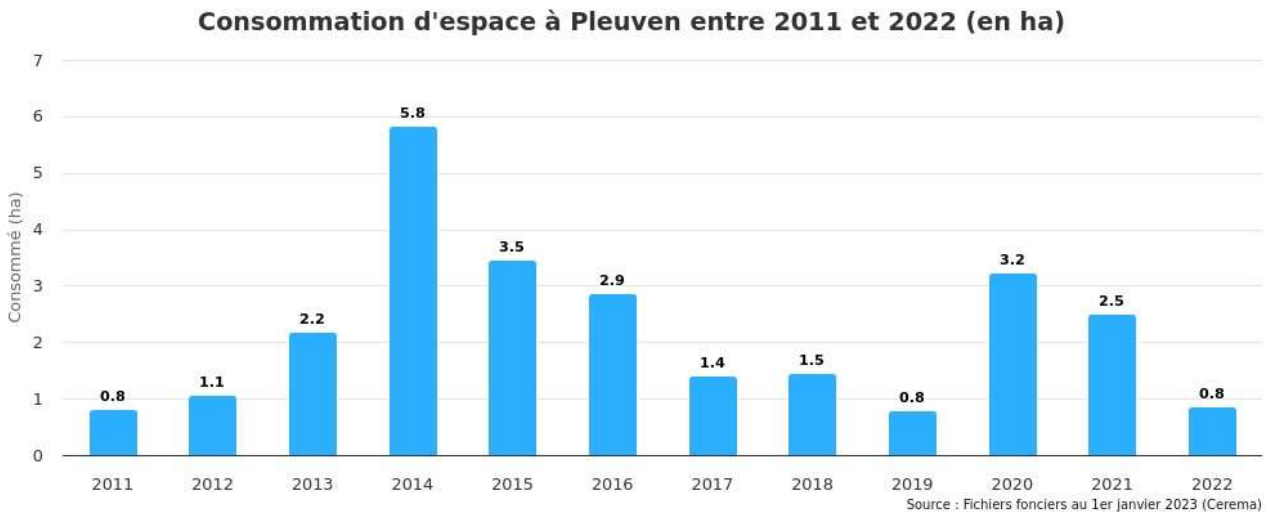
Cette trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » ([article 194, III, 5 ° de la loi Climat et résilience](#)). Le bilan de consommation d'espaces NAF s'effectue à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée » ([article L.101-2-1 du code de l'urbanisme](#)). L'artificialisation nette des sols se calcule à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Données

La consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente pour Pleuven une surface de **26.39 hectares**.



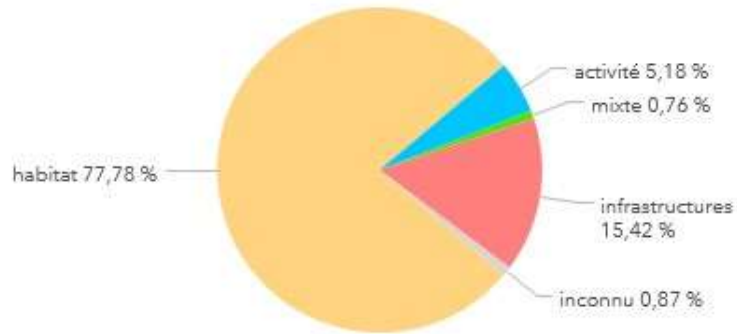
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Consommation (en ha)	0.8	1.1	2.2	5.8	3.5	2.9	1.4	1.5	0.8	3.2	2.5	0.8	26.4

Raisons des évolutions observées

Les déterminants de la consommation d'espaces NAF constituent les usages pour lesquels le territoire a consommé : pour de l'habitat, de l'activité, des infrastructures routières, des infrastructures ferroviaires, ou pour des usages mixtes ou non renseignés.

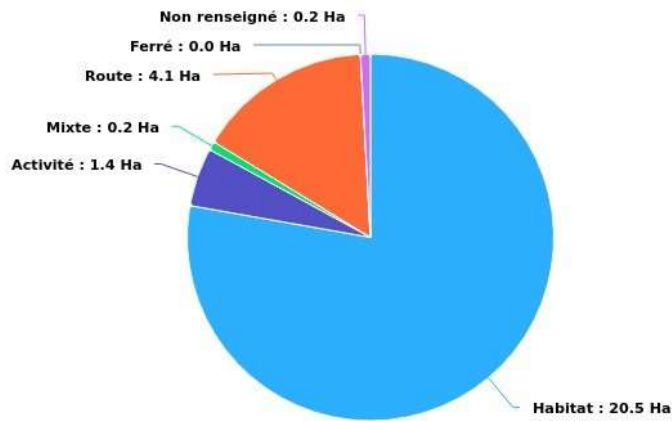


Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre le 1er ja



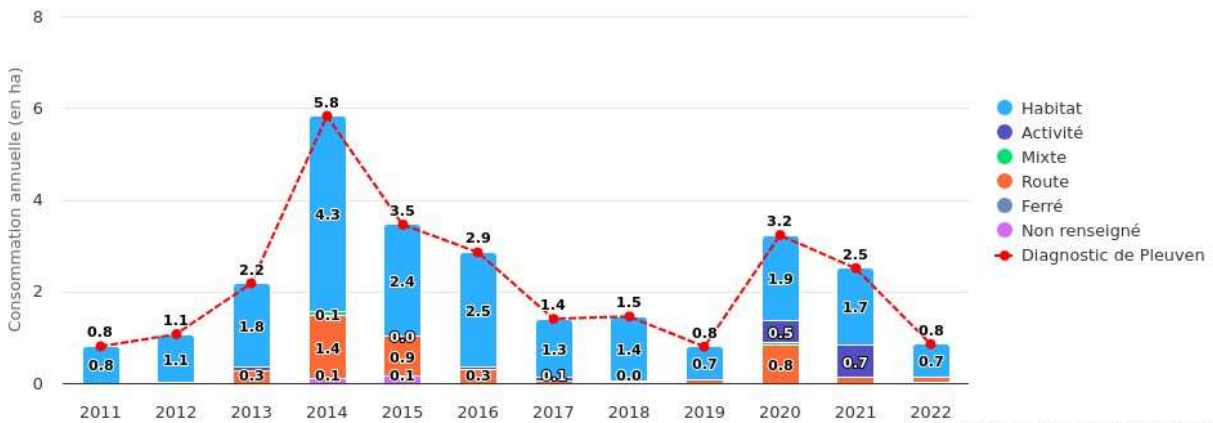
Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données mises à jour au 1er janvier 2023

Déterminants de la consommation d'espace de Pleuven entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

Consommation annuelle d'espace par déterminant de Pleuven entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018					
Habitat	0.8	1.1	1.8	4.3	2.4	2.5	1.3	1.4	0.7	1.9	1.7	0.7	20.5
Activité	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.5	0.7	0.0	1.4
Mixte	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2
Route	0.0	0.0	0.3	1.4	0.9	0.3	0.1	0.0	0.1	0.8	0.1	0.1	4.1
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non renseigné	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Total	0.8	1.1	2.2	5.8	3.5	2.9	1.4	1.5	0.8	3.2	2.5	0.8	26.4

Pourquoi consomme-t-on de l'espace ? (Habitat, activité, infrastructures, équipements, ...). Impacts des décisions en matière de politique d'aménagement du territoire, et de stratégie foncière

Sur la période 2011-2021, l'espace consommé sur la Commune de Pleuven est de 25,6 hectares, dont 19,8 hectares sont utilisés par l'habitat afin de faire face à la croissance démographique.

Le développement urbain s'est fait progressivement grâce à la mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sur plusieurs secteurs de la Commune tels que Toulambic, Noguellou, Maner An Traon...

En second plan la consommation d'espace est utilisée pour les routes (4 hectares sur la période 2011-2021), afin de desservir les zones d'habitat et d'activité.

Et enfin, 1,4 hectares ont été utilisés pour les activités avec un développement de la Zone Artisanale de Kerlivérien.

- Quelle est l'objectif de la politique d'aménagement ? (Accueil de population/emploi, accueil de ménages, ...)

L'objectif de la politique d'aménagement est de continuer à accueillir de nouveaux habitants, de nouveaux ménages, en adéquation avec la capacité d'accueil de la commune, et de favoriser la mixité sociale, tout en conservant le cadre de vie.

- Où consomme-t-on de l'espace ? (Analyse des projets, analyse de la localisation des projets (zonage PLU),...)

La consommation d'espace se fait essentiellement dans les zones identifiées en 1AUh du PLU avec la réalisation de lotissements (Noguellou : création de 6 lots libres, Toulambic : création de 24 lots libres et un macro-lot, Maner An Traon : création de 13 lots libres et un macro-lot pour la réalisation de trois logements sociaux).

Dans la zone d'activité de Kerlivérien : deux permis de construire ont été déposés entre 2011 et 2021, pour une superficie totale de 1855 m².

- **Quelle est la part de renouvellement urbain ?**

Cinq opérations de renouvellement urbain ont vu le jour entre 2011 et 2021 :

- PC 029 161 16 00019 : 14 logements sociaux ont été créés à la résidence Ty Skol sur une surface de 1755m².
- PC 029 161 19 00054 : 5 logements sociaux ont été créés 36 Le Bourg sur une surface de 253m².
- PA 029 161 13 00003 : 2 logements sociaux au Hameau de Kerguily pour une surface de 605 m².
- PC 029 161 14 00013 : 14 logements sociaux à Park Ar Balan sur une surface de 2 618 m²
- PC 029 161 11 00006 : 6 logement Allée Vibert sur une surface de 2 981 m².

- **Y a-t-il eu renaturation ?**

La Commune de Pleuven n'ayant pas de friche industrielle, il n'y a pas eu de renaturation.

- **Nécessité de ralentir ou non la consommation annuelle pour atteindre un rythme annuel de 1,33 ha jusqu'à 2031, et rester ainsi dans la trajectoire de l'objectif de réduction fixé.**

L'objectif étant de réduire de 50 % la consommation foncière entre la période 2021-2031 et 2011-2021, soit de passer de 25,6 ha à 12,8 ha entre ces deux périodes.

La consommation annuelle doit être en moyenne de 1,28 ha jusqu'en 2031.

Il n'y a pas de nécessité de ralentir la consommation, puisqu'en 2022, 0,8 ha a été consommé et en 2023 aucun espace naturel, agricole et forestier (ENAF) n'a été consommé, ce qui est en dessous de la moyenne de l'objectif fixé.